



La Dictée de La Carriade

Règlement de la dictée

Article 1er :

Ce jeu-concours a pour but :

- de promouvoir la maîtrise de la langue française sous la forme d'une dictée
- de faire appel :
 - à sa mémoire
 - à son bon sens
 - à ses connaissances.

La dictée est un excellent moyen pour améliorer son français.

Elle permet de travailler à la fois le vocabulaire, la grammaire française et d'étudier des tournures de phrases complexes.

Ce jeu concours est un divertissement dans lequel chacun vient, non pour rivaliser avec les autres, mais pour tester ses propres connaissances, même si un classement est effectué à l'issue de l'épreuve.

Chacun étant là, avant tout, pour se faire plaisir !...

Article 2 : Participation

La dictée est ouverte à tous dans la limite des places offertes dans la salle d'animation, dans laquelle se déroulera l'épreuve (35 participants maximum).

Les participants rendront une copie qui donnera lieu à une correction collective et une seconde correction par le jury pour celles qui auront le moins de fautes.

Les concurrents participeront pour deux catégories : enfants (de 9 à 15 ans révolus) et adultes (à partir de 16 ans).

Du fait de leur participation à la Dictée de La Carriade, les concurrents s'engagent à se soumettre au présent règlement et se conformer aux règles édictées et aux décisions du jury.

Tout cas litigieux, concernant notamment l'interprétation des règles, est soumis à ce règlement et à la décision souveraine du jury.

Article 3 : Modalités d'inscription

Les inscriptions au jeu-concours de « **La Dictée de La Carriade** » sont enregistrées sur place, au relais culturel de La Carriade, ou par téléphone ou par mail, jusqu'au 21 mars 2019.

Chaque participant se verra remettre, à son entrée dans la salle, une copie identifiée par un numéro.

Article 4 : Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroulera dans la salle d'animation de La Carriade.

Tous les participants devront être présents au plus tard à 10h00.

Il est conseillé aux candidats d'arriver à partir de 9h40, heure à partir de laquelle l'accueil sera effectué.

Après l'installation des concurrents et le rappel des règles du concours, le jury décidera du commencement de la lecture de la dictée.

Elle fera l'objet d'une première lecture rapide, puis de l'énoncé au rythme habituel des dictées.

Il y aura une seule relecture par catégorie, suivie d'un temps de réflexion de 5 minutes au cours duquel il ne sera répondu à aucune question.

La fin du temps imparti est annoncée par le lecteur.

Les participants devront également être présents lors de l'annonce des résultats qui interviendra dans le prolongement de l'épreuve après la correction des copies et le classement des concurrents, soit vers 11h30 environ.

La dictée sera écrite à l'encre noire, de préférence.

Aucun document ni matériel informatique ou électronique quelconque ne sera autorisé (dictionnaire, fascicule de grammaire, correcteur orthographique électronique, téléphone, smartphone...).

Seules les feuilles fournies par le Pôle La Carriade pourront être utilisées.

Les copies-dictées doivent être parfaitement lisibles.

Pour corriger un mot chaque concurrent doit le barrer et le réécrire lisiblement au-dessus ou dans la marge.

Chaque accent doit être correctement placé.

Des personnes désignées surveilleront les concurrents durant toute l'épreuve.

Si elles constatent une fraude ou une tentative de collaboration entre concurrents, elles le signaleront aussitôt au jury qui prendra le cas échéant les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 5 : Jury

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel pour contrôler les copies, trancher tout cas litigieux et, si des circonstances exceptionnelles l'imposent, pour adapter ou modifier le présent règlement, supprimer, modifier ou maintenir une épreuve, exclure ou rattraper un candidat, proclamer la liste des lauréats.

Ces décisions s'étendent aussi au domaine linguistique pour résoudre toute question, tout cas exceptionnel.

L'orthographe retenue sera celle de l'auteur du texte, Guillaume Terrien, champion de France d'orthographe.

Le choix du jury et des textes est fait par l'équipe d'animation du Pôle La Carriade.

Le jury sera présidé par le référent du Pôle intergénérationnel « La Carriade ».

Article 6 : Correction

La correction se fera en salle immédiatement après l'épreuve : les copies de la moitié gauche de la salle seront confiées à la moitié droite de la salle et inversement.

La Dictée de La Carriade porte sur l'orthographe des mots, c'est-à-dire leur graphie exacte compte tenu des accents, majuscules, trémas et traits d'union.

Un point sera décompté :

- pour chaque mot mal orthographié, accentué, y compris une erreur de majuscule ou une majuscule non accentuée,
- pour chaque mot faisant état d'une faute de grammaire (*accords, conjugaison, genre, accent circonflexe de conjugaison, accent grave omis ou absent pour à – a, où – ou*),
- pour chaque mot ou signe en moins, en trop, ambigu, illisible.

Sont considérés comme signes les accents, dont le tréma, les traits d'union et les cédilles, · pour une même faute répétée pour le même mot dans l'ensemble du texte à condition qu'il soit toujours orthographié de la même façon.

Article 7 : Classement

Les personnes inscrites concourent chacune à un classement par catégorie (enfant ou adulte).

Dans chacune des catégories, le concurrent qui a fait le moins de fautes est déclaré vainqueur.

Les résultats du concours seront annoncés à l'issue de la correction, sur les lieux de l'épreuve, aux candidats présents.

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés, avec indication des notes attribuées.

Aucune contestation ne pourra plus intervenir après la proclamation officielle des résultats. Chaque copie pourra être récupérée après la remise des prix en indiquant le numéro qu'elle porte.

Article 8 : Responsabilité des organisateurs

En cas de modification, de suspension ou d'interruption de la dictée, pour quelque cause que ce soit, la responsabilité du Pôle La Carriade et des membres du jury ne saurait être engagée.

Du seul fait de leur participation à la dictée, les candidats autorisent expressément le Pôle La Carriade à utiliser sur tous les supports de communication et, pour une durée illimitée, les images fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de la dictée, sur lesquelles ils pourraient apparaître. Tous les documents pourront être utilisés sans autorisation écrite. Les candidats renoncent à tous droits et indemnités à ce titre.